

Durée	☒ 14H00
Public(s) concerné(s)	Les « Preneurs de permis » et chefs d'équipe des entreprises extérieures ayant à intervenir sur les sites industriels.
Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> > Formation de niveau 1 ou niveau 2 en cours de validité pour accéder à ce stage. > Les stagiaires devront posséder une parfaite maîtrise de la langue française lue, parlée et écrite. > Présentation d'une pièce d'identité
Nombre de stagiaires par session	Minimum : 2 corps de métiers différents Maximum : 12
Objectifs pédagogiques	<p>A l'issu du stage, les stagiaires seront capables:</p> <ul style="list-style-type: none"> > Connaître le cadre réglementaire / Rôle de l'employeur et de son représentant /Les responsabilités civiles & pénales > Comprendre et Appliquer: Les obligations réglementaires / Les règles contractuelles des sites MASE Méditerranée GIPHISE > Savoir évaluer les risques, proposer et mettre en œuvre des actions de prévention : Risques associés à l'Entreprise Utilisatrice et risques associés aux activités des Entreprises Extérieures
Titre et qualité du formateur	Formateur labellisé GIPHISE
Moyens Pédagogiques	Ordinateur portable, vidéo-projecteur, module vidéo interactif, films.



Programme

1. <u>Partie théorique</u>	2. <u>Partie pratique - Etude de Cas</u>
<ul style="list-style-type: none"> > Contexte de la prévention <ul style="list-style-type: none"> • Rappels sur les définitions (AT/TF/TG) • Statistiques (AT/MP) • Origine des accidents • Démarches d'amélioration • Acteurs de la prévention > Cadre réglementaire <ul style="list-style-type: none"> • Principes de l'organisation du droit en France • Obligations de l'employeur • Obligations du salarié • Responsabilités > Analyse de risques et mesures de prévention <ul style="list-style-type: none"> • Procédures générales GIPHISE • Travaux dangereux 	<ul style="list-style-type: none"> > Présentation des travaux par plateforme 3D <ul style="list-style-type: none"> • Exécution des modes opératoires • Explication des modes opératoires • Définitions des risques de co-activité • Etablissement d'autorisation de travail <p>Des présentations audiovisuelles, des travaux de groupe et des débats s'appuyant sur l'expérience de chacun, permettront d'obtenir la participation active et permanente des stagiaires.</p>

- Santé au travail
- Environnement
- Plan de Prévention / Autorisation de travail

3. Contrôle des connaissances à l'aide d'un Test

Une carte de formation GIES 2 est délivrée à l'employeur du stagiaire ayant satisfait au test d'évaluation (Validité : 4 ans)

ATSI PACA

N° Organisme : 93.13.15003.13
N° SIRET : 753 898 097 00021

ATSI NORMANDIE

N° Organisme : 23.76.05047.76
N° SIRET : 790 208 508 00024

ATSI NORD

N° Organisme : 31.62.02251.62
N° SIRET : 524 363 249 00029

ATSI RHONE ALPES

N° Organisme : 82.38.04466.38
N° SIRET : 481 834 661 00037

COGEFOR

N° Organisme : 93.13.02714.13
N° SIRET : 347 752 271 00036

ATSI IDF

N° Organisme : 11.93.07269.93
N° SIRET : 818 136 103 00038

ATSI CENTRE OUEST

N° Organisme : 52.44.08073.44
N° SIRET : 823 129 101 00031